

UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES**Procès-verbal****Assemblée générale ordinaire de l'UFUTA**

Paris, mardi 26 juin 2018

Le Président ouvre la séance en faisant remarquer que la convocation a été adressée dans les temps imposés par les statuts et que les statuts et règlements intérieurs sont respectés

Le nombre de délégués présents et/ou représentés est de 38 + 38 **soit 76 votants** (v. *annexe 7*)

Le nombre d'UTL présentes ou représentées est de 20 - Le quorum est atteint. L'AGO, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

1° Accueil de l'Université de Dinard et ses délégués

Le Président explique que l'université de Dinard-Côte d'Émeraude a fait acte de candidature pour adhérer à l'UFUTA. À ce jour, il manque les documents établissant le lien organique avec un Établissement d'Enseignement supérieur tel qu'imposé par les statuts et constituant un élément essentiel pour intégrer l'UFUTA. Il est proposé à l'AG d'intégrer l'Université de Dinard comme partenaire accrédité dans l'attente des documents adéquats.

La parole est donnée à son Président, M. Thierry VERSTRAETE qui remercie l'UFUTA pour son invitation à l'AG.

Il est en de même pour l'UTT de Béziers. Le Président, M. Jean Luc MARCHAL, prie l'assemblée d'excuser son absence ce jour. Il est demandé à l'AG d'intégrer l'UTT de Béziers avec le statut de partenaire accrédité.

A l'invitation du Président étaient aussi présents Messieurs François SPIRA et Cédric MAZZONE de l'UIAD de Grenoble pour une reprise de contact.

2° - Vote des CR des AG du 22 juin 2017 à PARIS

Il est proposé à l'AGO d'approuver les CR des 2 AG qui ont eu lieu en 2017 :

2.1 L'AGE : approbation à l'unanimité

2.2 L'AGO : vote : 1 abstention, le CR est adopté à la majorité

3° -Vote des rapports**3.1 Rapport Moral du Président**

Ce rapport concerne la période **du 22 juin 2017 au 24 juin 2018**, c'est-à-dire entre deux AGO.

Pour plus de clarté dans l'exposé, il est distingué 4 grandes parties. Le Président indique qu'il s'arrêtera après chaque partie pour permettre à l'AG de poser toutes les questions qui lui plaira, le vote du rapport moral se faisant à la fin

I – Administration de l'Union

Plusieurs éléments se rattachent à cette partie :

I.1° – Le Pilotage de L'Union

Compte tenu de la modification des statuts effectuées par l'AGE du 17 juin 2017, et à l'élection d'un nouveau CA par l'AGO du 17 juin 2017,

- Élection du bureau et du comité Scientifique

Le bureau a élu outre le Président Stéphane RAVAILLE, la secrétaire Céline MENIL et le trésorier Christian LATRY, une Première Vice-Présidente Marie Denise RISS-COLY, 2 Vice-présidents : Françoise DAVID-SCIARA chargée de la communication et François AMBOLET chargé de la Recherche et développement. Le bureau a également élu le Président du comité scientifique M Yvon LE GALL.

- Modifications au sein du CA

Le Président informe l'AG qu'au cours de la période, le CA a connu des modifications en son sein :

Démission de 2 membres : un titulaire et son suppléant
Cooptation d'un membre et de 3 suppléants (voir point 6)

- Réunion de 6 CA et accueil de Présidents ou Directeurs dans le CA

Le CA s'est réuni à 6 reprises pour piloter l'Union. Au cours de ces réunions ont été accueillis :

- M. Emerson BARBOSA – UTL d'Orléans
- M. Samuel MOREAU – UIA de Poitiers
- M. Jean Bernard SOLER – UTL de Nîmes

Cela permet des échanges très fructueux avec les structures adhérentes et le président souhaite continuer à inviter régulièrement des dirigeants lors des réunions du CA. Il demande aux structures de ne pas hésiter à le faire savoir si elles sont intéressées.

- Organisation interne en groupes de travail

Le CA s'est organisé en groupes de travail afin de mieux piloter l'Union. Chaque groupe a un responsable à sa tête et fonctionne tout au long de l'année.

Nom du Groupe	Nom du responsable	Liste des autres membres
Comité Scientifique	Yvon LE GALL	Stéphane RAVAILLE, Marie Denise RISS COLY ; Céline MENIL ; Françoise DAVID SCIARA ; François AMBOLET ; Monique FALLEAU
Retour des anciens	Marie Denise RISS COLY	Françoise DAVID SCIARA ; André LE POTTIER
Nouvelles structures	Monique FALLEAU	Claudine METTAIE ; Christian LATRY
Pôle communication	Françoise DAVID SCIARA	
Bilan des activités Projet - développement	François AMBOLET	
Journée des dirigeants	Jean Louis CHEMIN	
Assises 2019	Stéphane RAVAILLE	Comité Scientifique ; Christian LATRY ; Christine MIEGGE
Suivi convention	Stéphane RAVAILLE	Marie Denise RISS COLY
Partenariat Extérieur	François VELLAS	Céline MENIL ; Nicole PETITOT
Échange conférenciers	Christine MIEGGE	
Couverture voyage	Stéphane RAVAILLE	Christian LATRY

Le président tient à remercier l'ensemble des responsables de ces groupes et les administrateurs qui les ont aidés pour le travail accompli.

- Modification du règlement intérieur

Suite à L'AGE du 15 juin 2017 et la modification des statuts, le règlement intérieur de l'UFUTA était sur certains points obsolètes. Le CA a donc procédé à des modifications. Le Règlement intérieur est consultable sur notre site internet.

- Rappel : programme AdB solidatech

Le président rappelle à l'AG que l'UFUTA s'est inscrite au programme d'AdB Solidatech et il invite les structures à faire la démarche auprès de cet organisme. Celui-ci propose des logiciels grands publics à des prix défiant toute concurrence. Ainsi, à titre d'exemple la suite bureautique Microsoft office est à 25 € HT l'exemplaire. Pour s'inscrire on peut indiquer l'appartenance à l'UFUTA. Il faudra donner les statuts.

I.2° – Mouvement des adhérents

- ✓ L'Université de Dinard et - l'UTL de Béziers deviennent partenaires accrédités
- ✓ Retour de Nantes et Nice
- ✓ Départ de Paris-Institut catholique et de Royan

Le président et Mme RISS-COLY ont rencontré la directrice de l'UP de Nantes, Mme Gwenaëlle LE DREFF. Lors de cette rencontre les échanges furent très fructueux. Nice a fait part de son retour très récemment et a tenu à payer la cotisation en cours et celle de l'an dernier.

I.3° – Travaux des commissions

La commission « statuts », devenue sans objet, a été dissoute. Le CA a créé une commission « soutien aux projets ». Celle-ci s'est dotée d'un règlement intérieur afin d'instruire les dossiers des structures qui sollicitent l'aide de l'UFUTA pour mener à bien leurs projets. Cet élément sera développé lors de la réunion des dirigeants.

I.4° – Délégation de mission

Ne pouvant être présent à toutes les invitations reçues par la Présidence, le président délègue à des administrateurs des missions de représentations. Pour cette année cela a été le cas pour le colloque organisé par l'UTL d'Orléans, délégation donnée à Monique FALLEAU, pour le 30^{ème} anniversaire de l'UTL de Dreux à Françoise DAVID SCIARA, et à Céline MENIL pour le 15^{ème} anniversaire de l'UTL de Haute Mayenne

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce premier point.

II – Communication de l'Union

Le président tient à remercier très chaleureusement Mme Françoise DAVID SCIARA pour tout le travail effectué dans le cadre de sa vice-présidence chargée de la communication. Distinction est faite ici entre les communications internes en direction des membres de l'Union et les communications externes.

II.1° – Communication interne

- Lettres aux structures et aux adhérents des structures
- Publication du bulletin de liaison
- Publication des cahiers n° 13 – 2017

II.2° – Communication externe

- ❖ Lettre à Mme MACRON (demande de parrainage de notre association). La lettre est restée sans réponse.
- ❖ Lettre aux Ministres (demande de haut patronage pour les Assises 2019. Madame Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement Supérieur a répondu favorablement).
- ❖ Lettre au Président de la CPU (demande de patronage des assises)
- ❖ Lettre au Président des Maires de France (demande de patronage)
- ❖ Lettre Présidente région îles de France (demande de patronage)
- ❖ Lettre Présidente région Occitanie (demande de rendez-vous pour avoir un lien avec l'association des régions de France)
- ❖ Contacts avec Génération Mouvement (dans le cadre de la protection voyage)

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce deuxième point.

III – Le Projet associatif de l'Union

C'est la mise en œuvre du projet « UFUTA ambition 2020 » présenté et voté lors de l'AG de l'an dernier. Etat des avancées sur un certain nombre de points :

III.1° – Commande de stickers – Logo UFUTA

Les stickers commandés ont enfin été reçus, non sans mal compte tenu des problèmes qu'a connus la société à qui l'UFUTA avait passé une commande. Les stickers sont arrivés fin mars et sont en cours de distribution y compris aujourd'hui afin d'éviter des frais de timbres.

Il est rappelé que dans le cadre du projet UFUTA ambition 2020, si certains des adhérents des structures déménagent en cours d'année universitaire et souhaitent suivre des cours dans une autre structure adhérente à l'UFUTA, ils pourront le faire gracieusement, l'UFUTA prenant en charge la nouvelle adhésion. Mais pour cela il faut identifier l'appartenance à l'UFUTA et la mise sur les cartes du logo est indispensable.

III.2° – Le Partage des conférenciers

La mise en œuvre est plus compliquée que prévue et nécessite la collaboration de tous. Sur le site internet dans la partie protégée sera téléchargeable un tableau à remplir par les structures qui le souhaitent afin de proposer des conférenciers. Il est important de leur demander l'autorisation de figurer sur ce fichier et bien entendu leur accord pour donner des conférences

Une fois le tableau rempli, vous l'enverrez à la personne responsable qui collecte toutes les propositions. Celle-ci se chargera de la publication sur le site internet, toujours dans la partie protégée des propositions.

Les structures seront alors mis en contact avec le conférencier.

Le fichier à remplir par elles aura cette présentation (sous réserve de quelques modifications mineures)

Structure proposante	Prénom -Nom du conférencier	Titre ou thème de la conférence	Résumé / accroche	Adresse	Mobile	Mail
Mettre NOM + LOGO svp						

Le président rappelle que sans la participation active de chaque structure pour proposer des conférenciers, le système ne peut pas fonctionner. L'adresse, le mobile et le mail n'apparaîtront pas sur le site car il faudrait passer par le responsable en charge de ce partage. Il est souhaité que les contacts passent par l'UFUTA.

III.3° – Soutien aux projets

Le CA de l'UFUTA a décidé d'aider les projets développés par les structures adhérentes, dans la mesure de ses moyens. Pour cela un budget de 5 000€ a été voté et inscrit dans le budget. Ce budget pourrait être augmenté lorsque des subventions seraient données à l'UFUTA.

Une commission a été créée avec à sa tête François AMBOLET, vice-président en charge du développement et des projets. Elle instruit et valide les projets qui lui seront soumis avec le souci de l'équité et de la transparence vis-à-vis de l'ensemble des structures membres de l'UFUTA. Cette commission s'est dotée de règles de fonctionnement, règles disponibles sur notre site internet. Les projets qui lui seront soumis doivent mettre en valeur les dimensions suivantes :

- **Universitaire**
- **Culturelle**
- **Sociale**
- **Organisationnelle**

L'aide financière de l'UFUTA ne peut dépasser 50% du coût du projet pour un maximum de 2 000€

Les dossiers sont déposables tout au long de l'année universitaire mais pour bénéficier de l'aide inscrite au budget de l'exercice comptable N, il faut déposer le dossier avant Février N (rappelons que le budget a pour exercice comptable le 1er Septembre au 31 Août).

Ce soutien aux projets sera plus amplement développé lors de la réunion des dirigeants après l'AGO.

Dès cette année, l'UFUTA a accepté de soutenir le projet présenté par l'UTL d'Orléans, projet soutenu par son Université de rattachement. Il s'agit du colloque du 20 et 21 juin 2018 intitulés « les écrivains marcheurs du romantisme au XXIème siècle ».

Mme Monique FALLEAU de l'UTL d'Orléans précise que ce colloque, totalement orléanais, réunissant des intervenants internationaux, fut de grande qualité. Un résumé figurera dans le bulletin de l'UFUTA.

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce troisième point.

IV – Recherche et prix de l'Union

IV.1° – Prix de la Recherche 2018

La remise du prix est inscrite au point 7 de cet ordre du jour. M Yvon LE GALL, président du comité scientifique, présentera les ouvrages reçus et remettra le prix à chaque lauréat.

IV.2° – Appel candidature pour les Chardons 2019 et les Plumes 2019 – Assises d'Évry

Les prix des « chardons 2019 » et des « plumes 2019 » seront remis lors des Assises d'EVRY.

Le thème retenu pour la catégorie Diaporama des Chardons 2019 est « les UTL se présentent aux autres UTLs ».





Pour la catégorie Photo, le thème est libre

Les 3 catégories pour les prix des Plumes sont rappelées : Poésie – Essai thématique - Nouvelle.

Le président appelle chaque structure à se porter candidate et souhaite bonne chance à tous les participants.

IV.3° – Calendrier triennal :

Le CA a décidé de modifier le calendrier des prix pour le caler sur le mandat de 3 ans des administrateurs cela donne un calendrier triennal où s'enchainent les moments forts de l'Union. Ainsi pour les trois ans qui viennent sont prévus :

-  2018 Prix de la Recherche (pour mémoire)
-  2019 Chardons, Plumes et Assises UFUTA
-  2020 AG votant pour un nouveau CA
-  2021 Prix de la RechercheEt ainsi de suite....

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce dernier point.

Le Président souhaite remercier chaleureusement tous les membres du CA et leurs suppléants qui ont œuvré à ses côtés pour diriger l'Association.

Il demande à l'Assemblée de constater que l'objet social de l'association a bien été respecté et met au vote son rapport moral.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 2

Le rapport moral est adopté à la majorité

3.2 – Rapport financier du Trésorier

Le rapport financier correspond à l'exercice comptable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

- 1 – Liste des Structures adhérentes à jour de cotisation (voir annexe 1)
- 2 – Compte de résultat du 01/09/16 au 31/08/2017 (voir annexes 2, 3 et 4)
 - Annexe 2 : Les produits
 - Annexe 3 : Les Charges
 - Annexe 4 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017

3 – Bilan de l'UFUTA au 31/08/2017 (voir annexe 5)

Annexe 1 : Liste des structures à jour de cotisation (31.8.2017)

Commune	Libellé	Adhérents	Commune	Libellé	Adhérents
AGDE	UTL	1 150	AMIENS	IUTA	2 400
AURILLAC	UIA	450	AUXERRE	UTB	196
BESANCON	UTL	3 500	BEAUSOLEIL	UVB	400
BELLEY	UIA	250	BLOIS	UTL	358
BOULOGNE / MER	UTA	254	CHAMBERY	UTL	450
CRETEIL	UIA	1 815	DREUX	UTL	974
EAUBONNE	CTR	264	EVRY ESSONNE	UIA	2 822
GAP	UTL	800	LE MANS	UTL	1 700
LIMOGES	UTA	486	MAYENNE	UTL	649
MEAUX	UIA	370	MELUN	UIA	980
ORLEANS	UTL	3 250	PARIS Inst. Cath.	UMV	941
POITIERS	UIA	1 088	ROYAN	UIA	133
SAINT GERMAIN	UTL	767	SAINT NAZAIRE	UIA	1 923
SAUMUR	STL	328	TOULOUSE	U3A	414
			TOTAL	28	29 112

Annexe 2 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017 – Les produits

Éléments	Réalisé 2016 -2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
PRODUITS				
Cotisations, adhésions UFUTA	6 916,10	13 100,00	- 6 083,90	12 715,32
Autres produits	126,00	0,00	+ 120,00	0,00
Produits financiers	344,83	400,00	- 55,17	0,00
TOTAL PRODUITS	7 386,93	13 400,00	- 6 013,07	12 715,32

Les cotisations correspondent à 28 cotisants représentant 29 112 membres auquel il faut ajouter le règlement d'une cotisation antérieure de 220,34 €

Annexe 3 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017 – Les Charges

Éléments	Réalisé 2016 -2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
CHARGES				
Administration	679,60	600,00	+ 79,60	895,69
Services bancaires	146,91	100,00	+ 46,91	26,80
Sous traitance générale	0,00	100,00	- 100,00	0,00
Impressions externalisées	1 730,82	714,00	+ 1 016,82	576,00
Location serveur	250,80	250,00	0,80	250,80
Assurance	108,78	107,00	1,78	105,97
Fonctionnement statutaire	4 490,54	6 200,00	- 1 709,46	3 548,76
AG	4 331,75	4 800,00	- 468,25	4 371,89
Assises, journée des dirigeants	1 783,50	0,00	+ 1 783,50	0,00
Autres réunions	373,35	0,00	+ 373,35	0,00
Représentation du Président	541,56	0,00	+ 541,56	0,00
Comité scientifique		529,00	- 529,00	
Autres charges	79,95	0,00	+ 79,95	0,00
TOTAL CHARGES	14 517,56	13 400,00	+ 1 117,56	9 775,91

Annexe 4 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017

Éléments	Réalisé 2016-2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
TOTAL PRODUITS	7 386,93	13 400,00	- 6 013,07	12 715,32
TOTAL CHARGES	14 517,56	13 400,00	+ 1 117,56	9 775,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7 130,63			+ 2 939,41

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 7 130,63€ Cela avait été indiqué en information prévisionnelle lors de notre dernière AG, ce qui avait, entre autre, conduit à proposer une augmentation de la cotisation UFUTA. Cela permet d'annoncer, en information prévisionnelle, un budget en équilibre pour l'année prochaine.

Annexe 5 : Bilan de l'UFUTA au 31/08/2017

Actif		Passif	
Éléments	Montant	Éléments	Montant
LIVRET A	43 324,16	Réserves	52 661,67
Compte courant SG	1 978,28	Résultats 2016 -2017	- 7 130,63
Produit à recevoir	225,40	Charges à payer	114,80
Actif à régulariser	118,00		
TOTAL ACTIF	45 645,84	TOTAL PASSIF	45 645,84

Le livret A correspond schématiquement aux réserves réelles de l'UFUTA. Elles continuent de baisser mais l'augmentation de la cotisation, qui se traduira comptablement sur le prochain exercice augmente la sécurité financière de notre Union.

Il est ensuite demandé à l'AGO de voter sur les points suivants :

1° De prendre sur les réserves pour compenser la perte de l'exercice 2016 – 2017 soit 7 130,63 € Les réserves s'élèveront alors à 45 531,04 €

Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0

2° Le rapport financier et le quitus au CA

Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0

3° De maintenir la décision de l'an dernier et pour une durée d'un an à savoir ne pas avoir un vérificateur aux comptes.

Pour : 71 Contre : 2 Abstention : 3

Le Président tient à saluer le travail remarquable de M Christian LATRY le trésorier de l'Union.

4° Vote de la cotisation 2018-2019

Le Président explique la proposition du CA d'adhérer à Génération Mouvement afin de permettre librement aux structures qui le souhaitent de bénéficier de la protection voyage. Cette protection est indispensable dès lors que des structures organisent des voyages pour leurs adhérents. Monsieur LATRY et le président ont rencontré les dirigeants de Génération Mouvement qui nous proposent d'adhérer en tant que UFUTA. Cela permettra à chaque structure de bénéficier d'une cotisation réduite (sans passer par la cotisation départementale). Concrètement l'UFUTA lèvera la cotisation pour le compte de Génération Mouvement puis la lui reversera. De même au niveau de l'assureur lié à Génération Mouvement, à savoir Groupama. Les structures qui adhéreront pourront alors ne plus s'assurer auprès de leur assureur actuel, puisqu'elles bénéficieront de l'adhésion auprès de Groupama.

La cotisation UFUTA seule, ne serait pas changée. Elle resterait à 0,60€par adhérents.

Par contre, pour ceux et uniquement ceux qui souhaitent adhérer à la protection voyage proposée par Génération Mouvement, deux cotisations supplémentaires seraient ajoutées à la première :

Une de 1,70 €par adhérent correspondant à l'adhésion à Génération Mouvement ;

Une de 1,65 €par adhérents correspondant à l'assureur Groupama

Soit une cotisation de 3,35€par adhérents dans chaque structure membre de l'UFUTA. Sont alors présentés les divers éléments représentatifs de cette cotisation additionnelle.

En caractère normal les services proposés par Génération Mouvement, en gras les garanties de Groupama

Adhésion à Génération Mouvement
Immatriculation au Registre des opérateurs de voyages et de séjours (élément essentiel)
Aide et conseils pour gérer et développer votre association
Outils pratiques de gestion : statuts, comptabilité, etc
Un magazine d'information trimestriel
Une newsletter mensuelle
Une agence de presse pour vous aider à promouvoir vos événements
Formations adaptées pour vos bénévoles
Agrément de représentant d'usagers dans les instances de santé
Une assurance responsabilité civile professionnelle
La Garantie financière (élément essentiel)
Responsabilité civile associative
Responsabilité personnelle des dirigeants
Protection des locaux et du matériel de l'association
Garantie multirisque informatique
Garantie accidents corporels de tous les adhérents
Assistance, annulation et rapatriement pour les séjours et voyages effectués dans le cadre de votre association
Protection juridique de votre association
Garantie accident corporel de tous les adhérents
Assistance effectuée par votre association dans le cadre d'un voyage de groupe

En résumé, chaque structure étant libre d'adhérer ou non, grâce à l'UFUTA, à Génération Mouvement, il y aurait pour 2018-2019 deux situations possibles :

- Une cotisation unique de 0,60€ pour l'UFUTA – sans adhésion à Génération Mouvement (GM)
- Une double cotisation : 0,60€ pour l'UFUTA et 3,35 € pour adhérer à GM et Groupama. L'UFUTA ne servant que de relais et reversant les 3,35 € à GM d'une part et Groupama d'autre part. Elle ne prendra pas le moindre centime pour assurer ce service.

Un large débat de fond est engagé au sein de l'AG. Il en ressort, en particulier, les craintes juridiques de voir l'UFUTA, par qui les fonds vont transiter, engagée au niveau de sa responsabilité car partenaire du système. Des UTL font valoir tout l'intérêt qu'elles portent à ce système pour être couvertes au niveau de l'organisation de voyages, alors que d'autres estiment que la proposition en l'état doit être améliorée pour ne pas engager juridiquement l'UFUTA.

Le Président demande alors à l'AG de trancher par un vote. Est alors mis aux voix la proposition suivante :

Souhaitez-vous que l'UFUTA adhère à Génération Mouvement (ainsi qu'à Groupama) ce qui aura pour conséquence une double cotisation, une de 0,60 € pour adhérer à L'UFUTA, l'autre additionnelle et facultative de 3,35€ afin d'adhérer à la protection voyage.

Pour : 22 Contre : 31 Abstention : 23

La proposition d'adhérer en l'état à la protection voyage telle qu'elle a été présentée est rejetée.

Le CA reçoit mandat par l'AG de faire évoluer la proposition de telle manière que l'UFUTA ne soit plus un relais où transitent les fonds. Ainsi L'AG indique clairement qu'elle souhaite que les fonds ne transitent pas par l'UFUTA mais que chaque structure adhérente à l'UFUTA adhère et paye directement sa cotisation à GM et Groupama, l'appartenance à l'UFUTA permettant de bénéficier des tarifs négociés par elle au nom de ses adhérents. Il appartient au CA de négocier dans le sens des vœux émis par l'AGO.

Le Président demande alors à l'AG de voter la cotisation UFUTA de 0,60€ pour l'année 2018-2019

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**

5° - Vote du Budget prévisionnel

5.1 Information de l'AG sur les finances de l'Union

Pour éclairer l'AG sur son vote, M le trésorier présente les éléments connus à la date du 15 mai 2018 sur le budget en cours de réalisation (exercice comptable du 1^{er} septembre 2017 au 31 Août 2018). Ces éléments ne donnent pas lieu à vote, ils seront intégrés dans le prochain rapport financier présenté en 2019.

Éléments	Budget
Recettes	
Cotisations, adhésions UFUTA	20 074,20
Autres produits	0,00
Produits financiers	330,72
TOTAL RECETTES	20 404,92
DÉPENSES	
CA	4 385,63
Autres réunions et représentations	1 070,54
Stickers	2 400,90
Administration	686,69
Impressions externalisées	1 102,70
Assurance	108,78
Services bancaires	138,59
Prélèvement indus en litige	79,95
Provisions (1)	8 000,00
TOTAL DÉPENSES	17 973,28
Excédent au 15/05/2018	2 431,64

(1) Ces provisions seront reprises sur le budget 2018-2019 et permettent d'étaler les charges supportées par l'UFUTA en 2018-2019.

Comme peuvent le constater les délégués présents à l'AG, sachant que juillet et août ne sont pas des mois qui par nature génèrent beaucoup de dépenses, le budget en cours de réalisation est globalement équilibré.

5.2 Présentation du budget prévisionnel 2018-2019 et vote de l'AG

Compte tenu des décisions précédentes le Budget proposé au vote, équilibré en recettes et dépenses, est basé sur les éléments suivant :

En application du principe de prudence ce budget a été établi sur la base de 33 000 personnes physiques représentatives des adhérents des structures membres de l'UFUTA.

Compte tenu du vote de l'AGO ayant décidé ce jour du montant de la cotisation 2018-2019 de l'UFUTA à 0,60 € par adhérents dans les structures membres, le total des cotisations s'établit alors à 19 800 €

D'où le Budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Éléments	Montants	Éléments	Montants
Communication	1 300,00 €	Cotisations (1)	19 800,00 €
Recherche	2 000,00 €	Intérêts	200,00
Administration	2 210,00 €	Reprises sur Provisions (2).	8 000,00
Fonctionnement	22 490,00 €		
Total	28 000,00 €	Total	28 000,00 €

(1) Compte tenu du vote de l'AGO ce jour

(2) 8 000 € de provisions ont été passées sur les exercices précédents. 5 000 € pour financer le projet UFUTA ambition 2020, 2 500 € pour financer sur deux ans les Assises 2019 à Évry et 500 € pour le concours des plumes.

Ces provisions relatives à des événements de 2018-2019 seront reprises dans le budget pour financer lesdits projets. Ils sont donc intégrés en recette dans le budget prévisionnel.

Note du Président : Le Budget prévisionnel 2018-2019 présenté sous forme de diaporama à l'AGO intégrait la cotisation à Génération Mouvement et Groupama (en recette et dépense). Cependant conformément au vote précédent il a été demandé à l'AGO d'enlever cette somme (pour mémoire de 33 500 €) des recettes et des dépenses du budget. Le budget présenté ici dans ce compte rendu est donc celui qui a été voté par l'AGO, il ne tient pas compte des 33 500 €

Le Président demande alors le vote du budget prévisionnel :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

6° - Les cooptations au Conseil d'administration

Le CA a procédé à 4 cooptations au cours de l'année universitaire 2017-2018:

- Mme Lisette LE TEXIER (UTL-E) en suppléance de M François AMBOLET
- M Emerson BARBOSA (UTLO) en suppléance de Mme Monique FALLEAU
- M Bernard BODIN (UTL Mayenne) **titulaire** en remplacement de M Jean Louis CHEMIN
- M Pierre DOUILLET (UTL Mayenne) en suppléance de M Bernard BODIN

Il est demandé à l'AGO de ratifier les cooptations au CA de l'UFUTA

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

7° - Remise du prix de la Recherche

La parole est donnée à M Yvon LE GALL, président du comité scientifique de l'UFUTA *Voir le texte de son analyse texte en annexe 6.*

Les lauréats ex-aequo – UTL Le Mans et UTL-Essonne – reçoivent la médaille de l'UFUTA accompagnée d'un chèque de 500 €

8° - Présentation des Assises 2019 – UTL-E

La parole est donnée à Mme Lisette LE TEXIER, présidente de l'UTL-E, organisatrice des prochaines assises de l'UFUTA qui se dérouleront les 12, 13 et 14 juin 2019 et dont le thème est « Culture, progrès sans frontières ; un enjeu majeur de la société ».

9° - Appel aux structures pour l'organisation des Assises de 2022.**10° - Questions diverses**

Aucune question diverse n'ayant été émise, le Président prononce la fin de l'AGO et invite les délégués présents à venir partager le déjeuner de la pause méridienne. Reprise à 14 H pour la journée des dirigeants.

La secrétaire

Céline MENIL

Le président de l'UFUTA

Stéphane RAVAILLE

Annexe 6 : Prix de la Recherche 2018, rapport du président du Comité scientifique

Cette année, nous n'avons que deux Universités candidates pour le prix de la recherche. Deux projets ont été abandonnés pour des raisons circonstancielles.

1 – *Le Mans : 1911-1921, Une décennie difficile*, UTL du Mans, *Recherche en histoire locale*, n°1 – mars 2017, 137 p., dactyl.

Ce travail est réalisé par le groupe de recherche en histoire locale sous la responsabilité de Jean-Pierre Laplénie, en partenariat avec Le Mans Université.

Deux traits, signalés en introduction, vont marquer ces années en les accentuant. Tout d'abord, une ville de garnison. C'est souligner le poids des éléments militaires dans la vie de la communauté. Il faut entendre que, pendant la guerre, il faut respecter la priorité due aux éléments armés qui y sont stationnés. Il y a là comme une ambivalence : d'un côté on se plaît à ce que la ville soit telle ; de l'autre, cela génère des mouvements de population qui ne sont pas toujours appréciés. Cela est en lien avec l'autre trait : Le Mans est nœud ferroviaire, qu'elle est toujours. Cela justifie des mouvements dans les deux sens : en direction et en retour du front. D'où une population quelque peu bigarrée. Ainsi y a-t-il une population « étrangère », celle des Français qui n'en sont pas originaires, et des ressortissants d'autres pays (notamment des Belges, puis des Américains à partir de l'entrée en guerre des USA). Au fil du temps, certaines de ces présences deviennent moins appréciées. Il y a aussi les mouvements de réfugiés, qui arrivent très vite en masse. Bien sûr, ils ne restent pas tous dans ville et sont en partie dispatchés entre les communes du département. Ces mouvements posent des problèmes aux autorités, qui doivent pourvoir aux mesures d'accueil. Cela accroît les dépenses publiques.

La guerre suscite des problèmes économiques bien connus partout. Cela concerne tout particulièrement la hausse des prix, déjà commencée avant la guerre pour le pain, qui a toujours une grande place dans la nourriture à cette époque. Aussi les autorités sont-elles beaucoup sollicitées pour endiguer ce phénomène, notamment par le biais de la taxation, mais aussi par l'approvisionnement en vivres essentielles et en matières essentielles et en matières premières indispensables (le charbon tout particulièrement).

Il y a aussi tout ce qui concerne l'entraide locale et plus lointaine (le front). C'est la mobilisation de l'arrière comme soutien, par l'intermédiaire de comités et d'associations. Il faut soutenir des familles dont les « chefs » ne sont plus à même de pourvoir à leurs besoins. La Ville coordonne l'assistance.

Les autorités sont donc ainsi très sollicitées pour faire au mieux avec une économie qui se ralentit fortement. Cela doit aller au-delà du secours psychologique apportés par les pratiques commémoratives. Quand on arrive au temps de la reconstruction, elles demandent à l'État leur part dans les réparations dues par l'Allemagne. Elles doivent faire face à la déception que les choses ne repartent pas mieux au lendemain de

la guerre ; faire face aussi à des critiques de leur gestion ; entretenir la flamme patriotique et concourir à la « rénovation de la race », impulsée au niveau national.

Nous avons là un beau travail, comme nous y a habitué le groupe de recherche manceau. On peut dire que toutes les facettes du sujet, probablement entamé dans le cadre du centenaire de l'évènement, sont approchées. Les choix iconographiques sont intéressants. La bibliographie aurait dû contenir les références aux archives utilisées et aux titres de presse.

2 – *Histoire de la vigne et du vin en Essonne*, UTL Essonne, 2016, 242 p.

Ce travail a été réalisé par le Groupe de recherche de l'UTL-Essonne, Patrimoine, Mémoire et Tradition, composé de six étudiants, tous nommés.

Le sujet peut étonner. Mais les auteurs le justifient par l'importance que la vigne a tenue dans leur département pendant un nombre respectable de siècles. Leur ambition est justement de la saisir dans la très longue durée. Disons même la totalité de son histoire, dans la mesure où ils en cherchent les origines, sans doute dès le 1^{er} siècle après J.-C. pour cette partie de ce qui allait devenir la France. Mais on remarque que les documents concernant ce vignoble ne prennent de la consistance qu'au cours du Moyen Âge, et qu'ils en ont de plus en plus au fil du temps. Les auteurs entendent que l'on réalise bien que ce vignoble a été l'un des plus importants de France jusqu'aux crises du XIX^e siècle, et ce pour diverses raisons, notamment géographiques. Cette importance connaît son apogée au XVII^e siècle. Mais elle est toujours menacée par des conditions climatiques souvent aléatoires, sans compter les catastrophes politiques (les guerres, dont celles de religion). Après cet apogée, qui est aussi celui de l'époque de la qualité, le XVIII^e sonne l'heure de la quantité, et le XIX^e celle du déclin irrémédiable avec une accumulation de facteurs négatifs : aléas climatiques, avilissement du vignoble, arrivée du chemin de fer dans la région, concurrence de cultures plus rémunératrices, guerre de 1870 et les fameuses maladies de la vigne (oïdium, mildiou et phylloxéra, par ordre d'entrée en scène), l'industrialisation et l'urbanisation. S'il existe, depuis vingt ans une sorte de regain, il faut bien admettre qu'il ne peut rétablir la situation d'antan.

Les auteurs entendent donner du sujet l'approche aussi large que possible, en étudiant les caractéristiques économiques et sociales de cette culture. Ils approchent les modes d'exploitation (conditions contractuelles, façons des cultures, outillage qui bouge peu jusqu'à la révolution industrielle) ; les modes de conservation (laquelle est bien limitée dans le temps), de commerce (les réglementations évoluant au cours des siècles) ; les moyens de transports (notamment fluvial). Ils éclairent la dimension sociale en cherchant à positionner les hommes qui vivent de cette culture, les uns par rapport aux autres et dans l'échelle sociale. Ces hommes vont connaître une perte sérieuse de considération, surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le tout est établi à partir de sources archivistiques et d'études spécifiques. Il y a des plongées dans la minutie des situations, avec notamment des cartes détaillées, des graphiques et de pièces de droit (contrats, règlements ...). Évidemment, une telle étude ne saurait être exhaustive dans un tel ambitus chronologique. Les plongées donnent une dimension de concret. L'étude d'un cas, comme celui de la famille Hédiard, permet une incarnation dont il y a lieu de penser qu'elle n'a sans doute pas dû être exceptionnelle. Le recours aux inventaires après décès, même s'il est limité aux aspects de nature à éclairer la vie vigneronne, donne une note de quotidienneté. Deux annexes permettent de suivre quelques données concernant toutes les communes du cadre de l'étude (la vigne dans les communes, la toponymie), tandis qu'une troisième déroule une chronologie assez large 1208 à 1604, et plus serrée à partir de 1620, de la valorisation de la vigne.

On s'étonne qu'il n'y ait pas de véritable introduction, et qu'on ait oublié de dresser une bibliographie, alors que les références ne manquent pas en bas de page.

Malgré cela, nous sommes en présence d'une belle étude, dont l'iconographie bien choisie, enrichit le propos et agrmente la lecture.

Nous sommes donc en présence de deux études bien différentes par leur sujet et par leur ambitus chronologique. L'une et l'autre témoignent d'un esprit de recherche. Elles sont bien menées et se lisent avec bonheur. Il est bien difficile de les départager. Au jury de s'y essayer.

Annexe 7 : Liste des UTL (AGO Paris 26 juin 2018)

	UTA / UTL Ville	Sigle	adhérents	Nombre statutaire des délégués	Délégués Présents	Pouvoirs	Total voix
1	AGDE	UTL34	1 200	6	5	1	6
2	AMIENS	IUTA	2 500	7	2	5	7
3	AURILLAC	UIHA	450	3			
4	AUXERRE	UTB	184	1			
5	BEAUSOLEIL	UDLVB	456	3			
6	BELLEY	UIA BUGEY	230	2		2	2
7	BESANCON	UO	3 200	8	2	4	6
8	BLOIS	UTL	389	2	1	1	2
9	BOULOGNE / M	UTA	264	2	1	1	2
10	CHAMBERY	USTL	499	3	1		1
11	CRETEIL	UIA	1 825	6	5	1	6
12	DREUX	UDTL	986	5	1	2	3
13	EAUBONNE	CTR	280	2			
14	ESSONNE	UTL-E	2 954	7	3	4	7
15	GAP	UTL	750	4			
16	LE MANS	UTL	1 820	6	4	2	6
17	LIMOGES	UTA	514	3			
18	MAYENNE	UTL	702	4	2	2	4
19	MEAUX	UIA	395	2	1	1	2
20	MELUN	UIA	965	5			
21	NANTES	UP	8 993	12	1		1
22	NICE	UNIA	2 000	7			
23	NIMES	CADREF	3 092	8	2	2	4
24	ORLEANS	UTL	3 241	8	1	2	3
25	POITIERS	UIA	995	5	4	1	5
26	SAINT GERMAIN	UTL	767	4			
27	SAINT-NAZAIRE	UIA	1 923	6	1	5	6
28	SAUMUR	STL	328	2	1	1	2
29	TOULOUSE	U3A	414	3		1	1
	TOTAL		42 316	136	38	38	76